



HAL
open science

Connaître la Monarchie d'Espagne durant la guerre de Succession (1701-1713) : une nécessité devenue une expérience du gouvernement de Louis XIV

Guillaume Hanotin

► To cite this version:

Guillaume Hanotin. Connaître la Monarchie d'Espagne durant la guerre de Succession (1701-1713) : une nécessité devenue une expérience du gouvernement de Louis XIV. Laurent Coste. S'informer pour gouverner, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, pp.25-36, 2020, Politique et élites, 978-285892-612-1. hal-03234508

HAL Id: hal-03234508

<https://hal.science/hal-03234508>

Submitted on 27 Feb 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**« Connaître la Monarchie d’Espagne durant la guerre de Succession (1701-1713) :
une nécessité devenue une expérience du gouvernement de Louis XIV. »**

Guillaume Hanotin

« *Saber gobernar es ciencia*¹. »

Sancho de Moncada, 1619.

L’information constitue un objet ou une notion largement employée par les historiens de la période allant du XVI^e au XVIII^e siècles. Elle a fait l’objet de nombreuses études qui peuvent être regroupées, sans prétendre à l’exhaustivité, dans trois thématiques : l’information au sens de l’espionnage et de la découverte des secrets, celle qui est liée aux nouvelles et aux périodiques, et celle plus spécifique au monde marchand². Si le sens du terme information a beaucoup évolué depuis le Moyen âge, il renvoie à une réalité bien connue des sociétés anciennes. Dans les entourages des princes, il correspondait à la volonté de connaître et de savoir afin de pouvoir anticiper. En ce sens, l’information était inséparable du pouvoir du prince et apparaissait même comme l’un de ses aspects essentiels³. Dans les dépêches des ambassadeurs à Louis XIV, on trouve très souvent le verbe « informer » sous diverses formes indiquant ainsi que c’est l’action elle-même qui est courante pour les agents du roi.

Dans la France moderne, il convient de tenir compte de deux paramètres : d’une part, la naissance d’un État moderne étroitement lié aux développements de l’armée et des capacités d’imposition fiscale, et d’autre part, à l’usage du secret. Le développement des conflits, l’organisation de plus en plus rationalisée et bureaucratisée ont favorisé la mise sur pied d’une organisation fisco-financière bien connue depuis les travaux de D. Dessert, John

¹ DE MONCADA S., *Restauración política de España*, Madrid, Luis Sánchez, 1619, f^o9v.

² BLAIR A., *Tant de choses à savoir : comment maîtriser l’information à l’époque moderne*, Paris, Albin Michel, 2020 ; LARMINIE V., *Huguenot networks, 1560-1780 : the interactions and impact of a protestant minority in Europe*, New York, Routledge, 2018 ; BRÉTÉCHÉ M., *Les compagnons de Mercure : journalisme et politique dans l’Europe de Louis XIV*, Ceyzérieux, Champ Vallon, 2015 ; BUTI G. et KAISER W. (éd.), « Moyens, supports et usages de l’information marchande à l’époque moderne », *Rives nord-méditerranéennes*, 27 2007 ; DE VIVO F., *Information and communication in Venice : rethinking early modern politics*, Oxford, Oxford University Press, 2007 ; BÉLY L., *Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV*, Paris, Fayard, 1991 ; FOGEL M., *Les cérémonies de l’information : dans la France du XVI^e au milieu du XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1989.

³ BRENDECKE A., *Imperio e información : funciones del saber en el dominio colonial español*, Madrid – Francfort-sur-le-Main, Iberoamericana Vervuert, 2012 ; HANOTIN G., *Ambassadeur de deux couronnes : Amelot et les Bourbons, entre commerce et diplomatie*, Madrid, Casa de Velazquez, 2018, p. 225-232.

Lynn ou encore ceux de Guy Rowlands. Si le débat historiographique sur l'apparition et l'existence de l'État demeure toujours en cours, le développement d'une administration embryonnaire impliqua un besoin d'information toujours plus important. La guerre et les nécessités fiscales induites ont contribué à une collecte et une élaboration toujours plus grandes de savoirs et de données.

Le secret est également constitutif de l'information. L'apparition puis le développement de l'imprimerie ont bousculé les limites de la discrétion ou du silence dans lequel les pouvoirs aimaient le maintenir. L'autorité religieuse conservait une influence sur l'ensemble des savoirs, des connaissances et de leur diffusion. Pour le secret sous le règne de Louis XIV, L. Bély a bien rappelé combien dénombrer la population heurtait encore la conscience catholique du roi qui réussit néanmoins à dépasser ses états d'âmes⁴. En effet, l'interdiction de compter les habitants était inscrite dans l'Ancien Testament. Or, cela contrevenait aux nécessités fiscales les plus élémentaires : le progrès en la matière consistant à anticiper de plus en plus les ressources. Si compter le nombre de sujets n'allait pas sans heurts, connaître l'état du trésor royal n'était pas anodin puisqu'il s'agissait d'un élément essentiel de la définition du pouvoir souverain⁵. Comment dès lors favoriser l'essor d'un besoin d'information sans pour autant compromettre un secret jalousement gardé par les princes ?

Cette question, qui reste valable jusqu'à la fin de l'Ancien Régime et plus précisément la Révolution qui érige une forme de transparence pour mieux marquer sa différence avec le régime aboli, s'était posée avec une acuité nouvelle durant la guerre de Succession d'Espagne. La monarchie française n'était plus seule face à une grande partie de l'Europe comme ce fut le cas durant une partie du règne de Louis XIV. Elle se trouvait désormais liée à l'Espagne. En effet, le changement dynastique à Madrid constitue un renversement. La mort de Charles II et la montée sur le trône du duc d'Anjou marquent une rupture dans les relations entre les deux monarchies. Il convient alors d'allier deux puissances autrefois concurrentes, et surtout, de préparer un jeune prince à l'exercice du pouvoir. Un besoin de connaître apparaît. Il s'agit alors de comprendre les réalités de cette immense monarchie et d'en appréhender les ressources et les faiblesses. Cette réalité se double d'une impérieuse nécessité d'organiser sur le plan militaire la monarchie espagnole. Elle se traduit par l'envoi de nombreux conseillers :

⁴ BÉLY L., *Les secrets de Louis XIV : Mystères d'État et pouvoir absolu*, p. 245-260 ;

⁵ HANOTIN G., *op. cit.*, p. 258-262.

pour les finances, ce furent Orry, Quenneville, Le Bartz ; pour la Marine et le commerce, Daubenton et Mesnager ; pour l'armée, Puységur et différents ingénieurs⁶. Ils ont préparé une multitude de rapports pour dresser des bilans, expliquer le fonctionnement et envisager ce qu'il était possible de faire. Ils ont ainsi produit toute une documentation à destination principalement de Chamillart, secrétaire d'État de la guerre et de Pontchartrain en charge de la marine et des colonies. Ce travail ne se confond pas avec l'information connue des ambassadeurs et disponibles dans les séries des correspondances politiques du ministère des Affaires Étrangères. Elles se recoupent sans se confondre : par exemple, une dépêche de l'ambassadeur du roi de France assure un suivi des décisions prises à Madrid quand celles-ci sont expliquées dans des documents annexes envoyés aux ministres concernés. Elles sont donc pleinement compréhensibles à la lumière l'une de l'autre.

Cette documentation permet d'analyser comment les décisions étaient préparées dans la mesure où il s'agit de documents dont la finalité était d'informer le gouvernement de Versailles et de préciser à Louis XIV ce qu'il était possible d'envisager. À l'inverse d'une partie des archives produites dans un objectif d'administration, celles-ci l'ont été dans celui d'informer. En d'autres termes, il s'agit moins d'une documentation dans laquelle des décisions sont prises plutôt qu'une documentation qui sert à renseigner, informer ou éclairer. Or, le moment de la guerre de Succession d'Espagne se singularise dans la mesure où les deux cours doivent agir de concert. Cette guerre longue et largement européenne se traduit par un échange de courriers et de mémoires constituant une information sur l'Espagne jamais acquise jusqu'alors. D'ailleurs, les archives diplomatiques couvrant la période de la guerre de Succession d'Espagne entre 1701 et 1713 sont très supérieures en nombre à la documentation produite durant les quarante premières années du règne de Louis XIV. C'est une crue documentaire considérable.

Les relations entre la France et l'Espagne aux XVI^e et XVII^e siècles ont été abondamment étudiées. Les affrontements entre Charles Quint et François I^{er}, puis celui entre Louis XIV et Philippe IV et son successeur Charles II marquèrent à la fois leurs royaumes et les États voisins. L'histoire des monarchies française et espagnole furent étroitement liées sur près de deux siècles alternant des périodes de paix et de conflits mais dans une forme de compétition permanente. La concurrence entre les souverains révèle en réalité une fascination

⁶ DÉSOS C., « Les ingénieurs du roi de France durant la guerre de Succession d'Espagne (1704-1715) », *Vegueta : anuario de la facultad de geografía e historia*, 2016, 16, p. 67-92.

réciproque. Cette relation se retrouve également dans l'historiographie qui a longtemps repris cette conception d'une compétition permanente⁷. À l'hégémonie espagnole du XVI^e siècle succède une hégémonie française au XVII^e siècle analysées à travers leurs modèles politiques. Ainsi, à la mort de Charles II en 1700 et à l'arrivée de Philippe V, l'Espagne aurait adopté le modèle français incarné par Louis XIV : une centralisation au bénéfice d'une monarchie absolue triomphante. L'historiographie reprenait en cela les réalités des relations politiques, diplomatiques et militaires des deux monarchies. S'il est vrai que les voix discordantes et les oppositions à l'autorité royales sont moins audibles dans la France de la seconde moitié du XVII^e siècle, le roi de France apparaît moins comme le monarque absolu que l'on ne l'a longtemps pensé⁸. L'étude de son règne à partir de la guerre de la Ligue d'Augsbourg, inaugurant un temps marqué par les difficultés, a été renouvelée au point reconsidérer son autorité réelle. En outre, le décloisonnement des historiographies nationales a permis de souligner combien certaines évolutions, comme le développement de l'administration, les évolutions des systèmes militaires, le renforcement des institutions politiques ou encore la rationalisation des appareils fiscaux correspondaient moins à spécificités nationales qu'à des tendances repérables dans d'autres pays⁹. Ainsi, l'étude des réformes qui eurent lieu en Espagne au début du XVIII^e siècle : trésorerie de la guerre, réformes militaires, réformes maritimes, la *Nueva Planta*, souligne combien elles devaient autant leur inspiration à des précédents emblématiques de la monarchie de Charles II qu'au centralisme de Louis XIV¹⁰. Dans un ouvrage aujourd'hui devenu un classique, Jean-Frédéric Schaub allait à l'encontre d'une idée de domination intellectuelle ou culturelle de la France sur l'Espagne du XVII^e siècle¹¹. À rebours de l'historiographie, il démontre même en réalité dans *La France espagnole*, ce que la puissance victorieuse lors de la Paix des Pyrénées devait au royaume des Espagnes. D'autres travaux dans de nombreux domaines ont également contribué à compléter cette perspective. Ainsi, le changement dynastique n'est plus étudié comme le moment de

⁷ HAAN B., *L'amitié entre princes : une alliance au temps des guerres de Religion (1560-1570)*, Paris, Presses Universitaires de France, 2011 ; TALLON A., *L'Europe au XVI^e siècle : états et relations internationales*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010 ; HUGON A., *Rivalités européennes et hégémonie mondiale : modèles politiques, conflits militaires et négociations diplomatiques, XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2002.

⁸ MCCLURE E., *Sunspots and the Sun King: sovereignty and mediation in seventeenth-century France*, Chicago, University of Illinois Press, 2006 ; CHALINE O., *Le règne de Louis XIV*, Paris, Flammarion, 2005 ; HURT J., *Louis XIV and the parlements: the assertion of royal authority*, Manchester, Manchester University Press, 2002,

⁹ CHAGNIOT, Jean, *Guerre et société à l'époque moderne*, Paris, PUF, 2001 ; DZIEMBOWSKI E., *Le siècle des révolutions: 1660-1789*, Paris, Perrin, 2019.

¹⁰ DUBET A., *La Hacienda real de la Nueva Planta (1713-1726), entre fraude y buen gobierno: el caso Verdes Montenegro*, Madrid, FCE, 2015, ID. et RUIZ IBÁÑEZ J., (éd.), *Las monarquías española y francesa (siglos XVI-XVIII) : ¿Dos modelos políticos?*, Madrid, Casa de Velázquez, 2011 ; DUBET A., *Jean Orry et la réforme du gouvernement de l'Espagne, 1701-1706*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise-Pascal, 2009.

¹¹ SCHAUB J.-F., *La France espagnole : les racines hispaniques de l'absolutisme français*, Paris, Seuil, 2003 ;

l'introduction de la monarchie bourbonnienne avec laquelle serait introduit l'intendant, les secrétariats d'États et départements ministériels, ou encore la centralisation des caisses du trésor. En réalité, bien des réformes du règne du Philippe V ont connu des prolégomènes ou des devancières durant le règne de Charles II¹². L'étude des informations échangées, de l'accumulation des savoirs et des connaissances constitue alors une voie utile pour étudier des décisions sans imposer des grilles d'analyse trop souvent liées au modèles politiques nationaux hérités du XIX^e siècle.

L'information transmise depuis Madrid à Versailles permet en effet de mieux comprendre comment les décisions ont été prises. À la faveur d'une guerre qui met en jeu la légitimité du prince, celle de Philippe V, duc d'Anjou et celle de Charles III, archiduc d'Autriche, chaque protagoniste est en quelque sorte obligé d'expliquer ses décisions pour mieux les imposer. Contrairement à une image tenace, Louis XIV n'a pas gouverné l'Espagne depuis Madrid en dictant seulement ses ordres au marquis de Torcy, à Chamillart ou Pontchartrain. Les dépêches laissent apparaître un fonctionnement plus subtil où la négociation a toute sa place. On peut ici établir un parallèle avec ce que l'historiographie a mis en évidence sur les relations entre le roi et les autorités des différentes provinces. Les discussions, les négociations et les marchandages sont nombreux avant que le roi ne prenne une décision¹³. De la même manière qu'il apparaît bien fragile de lire la puissance de la monarchie absolue dans les textes normatifs comme les décrets, il est aussi réducteur de conclure sur l'autorité exercée par Louis XIV sur la monarchie hispanique à travers les seules lettres envoyées à son petit-fils en compétition pour obtenir le royaume d'Espagne. Si l'on considère que Louis XIV a tout dirigé en livrant quelques consignes rédigées à l'impératif sur un duc d'Anjou considéré comme falot, il conviendrait alors d'expliquer cette crue

¹² DUBET A., *La Hacienda real...*, op. cit., p. 16-17, SÁNCHEZ BELÉN J. A., "Medidas extraordinarias para una crisis económica a finales del reinado de Carlos II: las reformas del Duque de Medinaceli y del Conde de Oropesa", *Trocadero: revista de historia moderna y contemporánea*, n° 23, 2011, p. 7-36; ID., « Mirando hacia adelante: las reformas económicas y fiscales en el reinado de Carlos II », dans SAAVEDRA VÁZQUEZ M. del C. (coord.), *La decadencia de la monarquía hispánica en el siglo XVII: viejas imágenes y nuevas aportaciones*, Madrid, Editorial Biblioteca Nueva, 2016, p. 165-182; ANDÚJAR CASTILLO F., "Reforma política y económica en el reinado de Carlos II: el "valimiento" del duque de Montalto (1691-1694)", dans PARDOS MARTÍNEZ J. A., VIEJO YHARRASSARRY J., IÑURRITIGUI RODRÍGUEZ J. M., PORTILLO VALDÉS J. M., ANDRÉS ROBRES F. (éds.), *Historia en fragmentos: estudios en homenaje a Pablo Fernández Albaladejo*, Madrid, UAM Ediciones, 2017, p. 537-550; DE SANTIAGO FERNÁNDEZ J., *Política monetaria y moneda en el reinado de Carlos II*, Madrid, Ediciones Complutense – UNED, 2018.

¹³ PREST J. et ROWLANDS G. (éd.), *The third reign of Louis XIV, c. 1682-1715*, New York, Routledge, 2017; BRADDICK M., « Réflexions sur l'État en Angleterre (XVI^e-XVII^e siècles), *Histoire, Économie & Société*, 2005, vol. 24, p. 29-50; ROWLANDS G., *The dynastic state and the army under Louis XIV: royal service and private interest, 1661-1701*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002, COLLINS, James, *The State in Early Modern France*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995; METTAM, Roger, *Power and faction in Louis XIV's France*, Oxford, B. Blackwell, 1988.

documentaire qui caractérise les relations franco-espagnoles ? Si le grand-père décidait de tout, comment expliquer que son petit-fils demeure inflexible à partir de l'année 1707 ? L'étude de l'information et l'acte même de « s'informer » révèlent des pratiques et des usages dans la mécanique de la prise de décision qui révèle une autre histoire de la guerre de Succession. En d'autres termes, « s'informer » permet autant de gouverner que de comprendre comment on gouvernait.

1. L'art d'informer : usages et héritages

Le besoin de comprendre les autres nations et la volonté d'obtenir des informations n'est pas nouvelle. Il existe une véritable volonté de connaissances comparées des sociétés européennes au XVII^e siècle¹⁴ : Richelieu demande des informations sur les pays étrangers à Théophraste Renaudot quand la reine Christine de Suède s'entoure de conseillers étrangers comme Descartes, Bourdelot, Naudé et que le duc Auguste de Braunschweig-Wolfenbuttel s'enquiert de l'évolution de la France dans les derniers siècles par l'acquisition de livres, manuscrits et autres ouvrages. En novembre 1648, Philippe IV d'Espagne exigeait des évêques de Nouvelle-Espagne et du Pérou qu'ils s'appuient sur les plus doctes et les mieux informées afin de le renseigner sur tout ce qui s'était passé depuis la conquête dans les territoires américains¹⁵. C'est à cette tradition, cette volonté de connaître, qu'il faut rattacher nombre de publications qui paraissent en France sur l'Espagne des Habsbourg. Dès la mort de Charles II, un regain d'intérêt éditorial – qu'il conviendrait d'étudier – apparaît. On peut ainsi citer les cartes, les relations de voyages ou les gravures qui donnent à connaître l'Espagne. Pour la cartographie, un marchand d'estampes semble avoir trouvé un filon si l'on en juge par la quantité de cartes publiées. Il s'agit de Nicolas de Fer, fils d'un ingénieur et cartographe, avant qu'il ne devienne géographe de Philippe V (1702). Il publie ainsi de nombreuses cartes¹⁶. Des grammaires, des ouvrages sont réimprimés. Toutefois, il conviendrait de mesurer précisément ce que le changement dynastique a occasionné sur le plan de l'édition.

Sur le plan de l'administration et du gouvernement, la France de Louis XIV se distingue de l'Espagne de Charles II et de Philippe V par la répartition des compétences entre des

¹⁴ MANDROU R., *L'Europe "absolutiste" : Raison et raison d'État (1649-1775)*, Paris, Fayard, 1977, p. 20.

¹⁵ GONZÁLEZ SÁNCHEZ C., *Homo viator, homo scribens : cultura gráfica, información y gobierno en la expansión atlántica (siglos XV-XVII)*, Madrid, Marcial Pons, 2007, p. 145.

¹⁶ Nicolas de Fer, *Cartes et descriptions générales et particulières pour l'intelligence des affaires du temps, au sujet de la succession de la couronne d'Espagne. En Europe, en Asie, Afrique, et Amérique. Dressées et dédiées à Sa Majesté Catholique Philippe V*, Paris, 1701 ; ID., *L'Espagne triomphante sous le règne de Philippe V*, Paris, Chez l'auteur, 1704 ; ID., *Carte de la Mer du Sud et de la Mer du Nord où se trouve les cotes d'Amérique, d'Asie, d'Europe et d'Afrique situées sur ces mers*, Paris, chez l'auteur, 1713.

secrétaires d'État, chargés d'un département ministériel. C'est le roi qui assure un lien, d'autant plus important après 1661, entre les différents domaines¹⁷. En revanche, la monarchie hispanique se singularise par ses nombreux conseils : la polysynodie qui n'exista que de manière très limitée à la mort de Louis XIV. Ces deux monarchies constituent donc des modèles de gouvernement très différents entre eux. C'est dans ce cadre juridique et politique si disparate que la production et la circulation de l'information révèle comment le gouvernement de Louis XIV a perçu la monarchie espagnole.

1.1. Les maîtres de l'information

Il existe plusieurs canaux par lesquels l'information parvient à Versailles durant la guerre de Succession et l'union des couronnes¹⁸. La plus directe est celle qui parvient au roi de France. Il s'agit de la correspondance entretenue avec ses ambassadeurs officiels sur place. Ils se succèdent et envoient en moyenne une dépêche par semaine. Avec la guerre et selon le titulaire du poste, elles peuvent être multipliées. Elles sont beaucoup plus longues que pour les autres postes diplomatiques. Cette correspondance de l'ambassadeur se double d'une deuxième qui est adressée au secrétaire d'État des Affaires étrangères. On y trouve alors des explications et des précisions dont il a été jugé inutile de les transmettre au roi mais qui doivent être disponibles si ce dernier le demande. Ainsi, le marquis de Torcy précise parfois qu'il lit des passages des lettres que l'ambassadeur lui a adressées¹⁹.

Jean-Baptiste Colbert ne se contente pas de lire seulement quelques bribes ou passages des lettres des ambassadeurs, en plus de celles que ces derniers adressent directement au roi. Plusieurs mentions attestent qu'il fait la lecture au souverain de rapports beaucoup plus longs, voire fastidieux, produits par les conseillers envoyés sur place. En 1703, Torcy lit par exemple à Louis XIV les projets militaires d'Orry d'invasion sur la frontière et sur l'état des troupes²⁰. Le souverain apparaît ainsi tels que les témoignages et l'historiographie l'indiquent, c'est-à-dire précis sur les détails de l'organisation militaire et la vie de cour. Toutefois, il est intéressant de noter que Louis XIV ne se fait pas seulement rapporter mais qu'il prend le temps de connaître par la lecture de rapports.

Cette information envoyée au roi ou qui lui est transmise directement n'est qu'une partie de cette documentation qui arrive à Versailles. Pontchartrain est sans doute le ministre pour

¹⁷ MANDROU R., *op. cit.*, p. 42-43.

¹⁸ HANOTIN G., *op. cit.*

¹⁹ AMAE, Cor. Pol., Esp., t. 167, lettre de Torcy à Amelot, 28 mars 1707, f° 94-95.

²⁰ AMAE, Cor. Pol., Esp., t. 120, Lettre de Torcy à Orry du 13 et 19 novembre 1703, f°215-223 et lettre de Torcy à Orry, 27 septembre 1702, à Fontainebleau, f°272.

lequel on dispose de la plus abondante documentation. Les mémoires et les notes ont été séparés des correspondances pour être reliés dans des volumes classés chronologiquement. Ils contiennent donc toutes les pièces annexes, les mémoires, les rapports, les traductions de décret, les copies des interventions d'Amelot, les consultes du Conseil d'État, les traductions de sonnets italiens, des projets pour le commerce, etc. Tous ces documents se trouvent dans l'une des séries du fonds de la Marine des Archives Nationales²¹. Ils présentent l'intérêt d'être pour la plupart datés précisément et l'on retrouve leur auteur. Ce sont des copies et non les documents originaux. La reproduction et l'organisation rigoureuse souligne ainsi une volonté de conserver des documents concernant l'Espagne de manière générale mais dans un ordre qui permet de les retrouver. Les volumes sont marqués aux armes des Pontchartrain. Comme les séries Mémoires et Documents du Ministère des affaires étrangères, ces volumes sont moins analysés par les historiens car il s'agit de pièces très précises dont il est difficile de retirer une interprétation générale si l'on ne lit pas l'ensemble des documents de la période. Une première conclusion s'impose : à la faveur de la guerre et de la relation particulière nouée entre les deux cours, une documentation abondante a été conservée en plus de celle qui est habituellement échangée entre les ministres et les agents en poste à l'étranger. Elle ne se dévoile qu'après de longs dépouillements. La conservation des archives reflète ou traduit dans ce cas l'évolution politique elle-même. Son analyse implique de reconstituer l'ensemble de ses usages. Il convient également de revenir sur une distinction essentielle en matière d'information, au risque de réaliser des contresens, entre celle qui est publique et celle qui a vocation à demeurer secrète.

Dans le cadre de l'information qui a une finalité politique, la distinction entre ce qui relève du public et ce qui est secret est fondamentale. Les développements de l'imprimé à partir du XVI^e siècle, puis celui des périodiques au XVII^e siècle, parallèlement à un essor de la maîtrise de l'écrit peuvent parfois entretenir l'impression d'une information plus ouverte. En réalité, au XVII^e siècle, la distinction entre le secret et le public se renforce. À travers la question du secret, apparaît celle du secret de l'État étroitement lié à la raison d'État. Il est inutile de revenir ici sur les mesures de protection par lesquelles la plupart des gouvernements de l'Europe du XVII^e siècle tentent de maintenir un contrôle strict de ce qu'ils laissent connaître ou non. On connaît aujourd'hui beaucoup mieux comment Colbert rassemblait un savoir encyclopédique afin de préparer les décisions du roi. Lors des conquêtes, on met la

²¹ AN, Marine, B⁷ 466-503.

main sur les archives qui par ailleurs sont bien mieux classées à cette fin²². Colbert multiplie ainsi les mémoires et les rapports qui permettent d'initier le travail de codification et de préparation des grandes ordonnances du règne²³. Les travaux de Vauban, connus sous le nom « d'oisivetés » participent également de ce processus d'accumulation des savoirs et des connaissances dans une perspective politique²⁴. Ils n'étaient pas pour autant destinés au public et ne circulaient qu'au sein d'un cercle restreint de conseillers ou de proches. Il en allait de même pour l'essentiel des rapports, relations et mémoires échangés entre les cours de Madrid et Versailles.

Un cas concret permet d'illustrer comment ces documents étaient utilisés au temps de l'union des couronnes d'Espagne et de France. Dans une lettre, à Torcy, l'ambassadeur Amelot, en poste à Madrid, sollicite un arbitrage²⁵. En effet, un projet pour l'armement de 6 frégates circule entre Versailles et la capitale espagnole. Il s'agit de confier à des armateurs privés le soin d'aller récupérer l'argent américain moyennant une rétribution tout en s'exonérant du cadre contraignant de la *Casa de Contratación* de Séville. L'ambassadeur s'impatiente car le projet a, contre toute attente, recueilli l'avis favorable du Conseil des Indes, du *Despacho*, du consulat de Séville et de la *Casa de Contratación*. On aurait pu voir ici l'affrontement entre les Français qui souhaitaient accéder aux mines américaines et les Espagnols jaloux de conserver leur monopole. En réalité, l'opposition n'est pas à rechercher entre Espagnols et Français. Si l'on suit l'échange de lettres autour de ce projet, dont on conserve plusieurs versions, il apparaît en réalité que l'opposition provenait de Pontchartrain lui-même. Par conséquent, cette initiative contenue dans un document a été présentée à tous les organes espagnols, et a ensuite été transférée au roi de France par plusieurs canaux : Pontchartrain pour la marine, Chamillart pour la guerre et Torcy en charge des affaires étrangères. L'affaire n'a pas été concluante mais elle illustre une sorte de pérégrination des documents révélant elle-même une dimension négociée de la prise de décision. Elle souligne l'ambiguïté de Pontchartrain, officiellement chargé de participer à une politique de rapprochement entre la France et l'Espagne mais qui en réalité freinait tout dispositif risquant de porter atteinte à la fraude commise par les négociants français dans les possessions espagnoles. Pour l'ambassadeur Amelot, faire connaître au roi un projet par plusieurs canaux, ici différents ministres, lui permettait de limiter les oppositions.

²² BÉLY L., *Les secrets de Louis XIV*, Paris, Taillandier, 2013, p. 254.

²³ *Ibid.*, p. 255.

²⁴ SARMANT T. et STOLL M., *Régner et gouverner : Louis XIV et ses ministres*, Paris, Perrin, p. 381-398.

²⁵ AMAE, Cor. Pol., Esp., t. 166, lettre d'Amelot à Torcy, 24 janvier 1707, f° 107.

On pourrait multiplier les exemples d'informations collectées, de savoirs rassemblés et de connaissances sélectionnées et triées avant de servir à la prise d'une décision. Ce fut par exemple le cas pour la *Nueva Planta* en 1707, pour la préparation d'un décret sur la prise des biens du clergé en 1706, sur la régence confiée à la reine. Cette attention ne s'explique pas seulement par les traits d'une société marquée par un souci de conservation ou de ne pas créer de précédent. La décision était ainsi légitimée et justifiée par le savoir ou la connaissance. Connaître constituait un préalable nécessaire avant un choix. Cette évolution est sans doute liée au développement des sciences et au développement du rationalisme. Il est encore difficile d'expliquer avec précision pourquoi les ministres s'entourent de conseillers et de commis qui ressemblent de plus en plus à des experts²⁶. Ne voir ici qu'une conséquence du développement de l'État ou du renforcement de l'autorité royale constitue sans doute une forme de téléologie.

L'un des éléments qui permet d'expliquer ce goût ou cette évolution est vraisemblablement le développement de la raison d'État dont on a souvent réduit l'acception de cette expression à la définition et à l'usage qu'en fit Richelieu.

2. De la théorie à la pratique : de la raison d'État à ses pratiques.

Les théoriciens qui définissent l'État selon la raison sont nombreux. Après Machiavel, Hobbes et Descartes, le xvii^e siècle est aussi celui de Nicole et Malebranche en France, de Locke en Angleterre, de Leibniz et Thomasius en Allemagne²⁷. Dans son essai, Robert Mandrou posait déjà la question du lien entre la Raison d'État et la raison d'État (avec une minuscule). La première est bien connue car plusieurs gouvernants lui ont donné une réalité, comme Richelieu en France ou Olivarés en Espagne. La seconde est moins noble. Elle renvoie davantage à l'État – figure aux contours flous – et à la rationalisation de son organisation. Liée au développement embryonnaire d'appareils administratifs, elle consiste à donner au prince les moyens nécessaires à la conservation de ses états en droite ligne avec les enseignements de Giovanni Botero qui n'est pas pour autant l'inventeur ou le partisan²⁸. Dans le *Della ragion di Stato* (1589) de Giovanni Botero traduit en castillan en 1593 et en français en 1599, le gouvernement implique un besoin de connaissances, une information détaillée sur

²⁶ DUBET A., *La Hacienda real de la Nueva Planta...*, op. cit., p. 359-376.

²⁷ MANDROU R., op. cit., p. 13.

²⁸ BONNET S., « Botero machiavélien ou l'invention de la raison d'État », *Les Études philosophiques*, 2003, vol. 66, 3, pp. 315-329 ; ALBALADEJO P., « Entre la Razón Católica y la Razón de Estado: senderos de la "Raison politique" en la monarquía española », *Transitions: journal of Franco-Iberian*, 2009, p. 97-116, p. 101.

les ressources naturelles, l'activité économique²⁹. Le besoin de connaître et de savoir est donc clairement reconnu et attendu d'un serviteur du prince. Toutefois, il est difficile de le comprendre clairement tant il ne se distinguait pas de l'expérience. Dans le domaine fiscal et financier, on attendait un savoir d'expert sans que celui-ci soit enseigné dans les universités ou les collèges³⁰.

Dans l'Espagne de Charles II, où les Conseils de la monarchie sont peuplés de *letrados*, juristes passés par les universités comme Salamanque ou Alcalá de Henares, les débats sur la raison d'État ne sont pas demeurés des conversations d'esthètes de la politique. Cette notion a une traduction dans l'enseignement par le poids de Sancho de Moncada qui souligne l'importance de la science pour le gouvernement. Gouverner n'est plus ainsi un « art » comme il put l'être au temps de Machiavel, il est devenu une science. Si la diffusion de cette notion polymorphe est bien connue en Espagne, elle est moins visible en France chez les conseillers, ministres et officiers de Louis XIV. On maîtrise encore mal les moyens par lesquels ils ont pu se l'approprier et la comprendre excepté la lecture d'ouvrage. Pour ceux qui furent envoyés en Espagne, on ignore encore précisément l'expérience qu'ils ont retiré de leur fréquentation et de leur travail avec les juristes de la monarchie espagnole. On a trop longtemps retenu des conseillers français envoyés en Espagne durant la guerre de Succession et ayant fréquenté l'appareil monarchique espagnol que leurs stéréotypes. Ceux-ci sont par ailleurs à nuancer car souvent la plume de ces spécialistes de la marine, des affaires militaires et des finances s'émousse pour être moins dure et moins péremptoire au gré des années passées à faire la guerre aux côtés des autorités espagnoles. On est alors réduit à rechercher les traces de cette raison d'État fondée sur les savoirs dans l'existence des documents eux-mêmes.

Plusieurs types de documents concourent à diffuser une connaissance de l'Espagne en France au début du XVIII^e siècle. Dans les cercles du gouvernement de Louis, on avait alors accès à la fois aux documents publics, comme les imprimés, et aux rapports plus confidentiels. Il est possible de les classer ou de les regrouper sous des thématiques que reprennent en réalité les grandes divisions du savoir disponibles dans les papiers de Pontchartrain. Il y a ainsi les relations géographiques qui rendent compte d'un monde encore très incomplètement connu des conseillers français, comme celle de Monségur par exemple³¹. On peut adjoindre à ces relations, les travaux sur l'architecture et les bâtiments, c'est le cas des inspections menées en Amérique pour veiller à l'état des forteresses. Une deuxième

²⁹ *Ibid.*, p. 102.

³⁰ DUBET A., *La Hacienda real de la Nueva Planta...*, op. cit., p. 377.

³¹ HANOTIN G., op. cit., p. 174-176, 283, 309.

catégorie regroupe tous les documents juridiques et administratifs qui sont copiés et traduits comme les décrets, cédules et l'ensemble des documents normatifs. Le recours à ces documents est de plus en plus régulier pour prendre des décisions délicates sur le plan politique comme lors de la mise en place de la *Nueva Planta* d'Aragon en 1707 par exemple. Enfin, une troisième catégorie serait celle des projets : les moins connus, ce sont les multiples versions du règlement du commerce, de l'organisation des échanges et des taxes douanières. Ils révèlent souvent les discussions, les oppositions et donc les négociations auxquels ils donnaient lieu.

Lorsque le duc d'Anjou arrive en Espagne en 1701, bardés de multiples conseillers, ceux-ci sont également tous emblématiques de cette culture reflet d'une évolution administrative mais aussi emblématique du développement scientifique. Comme l'information collectée par Colbert, cette information n'a pas pour objectif d'être livrée au public. Ainsi, davantage d'informations et de connaissances ne signifient qu'elles sont davantage disponibles. Bien au contraire. Dès l'accession au trône du duc d'Anjou, l'Amérique excite toutes les convoitises. Plusieurs documents préparés soulignent combien le mythe de « *l'eldorado* » continue d'attiser l'intérêt. La cour de Versailles reçut ainsi le mémoire de Seixas y Lovera sur la *Verdadera de Unión* : un volumineux rapport sur l'Amérique espagnole, publié en partie au Mexique au XXe siècle et qui dresse un bilan et un état des Indes occidentales. Il est envoyé dès les premières années de la guerre de Succession d'Espagne comme un autre mémoire moins connu, celui d'Édouard de La Croix, connu pour d'autres travaux. Secrétaire d'ambassade à Istanbul, de La Croix rédige entre 1701 et 1704 un *État Général de la monarchie d'Espagne dans les Quatre parties du Monde (sous Philippe V)*, [1701-1704 ?]. Il n'a pas encore été édité. Il s'agit d'une présentation des richesses naturelles de toutes les provinces de la monarchie hispanique dans le sillage de tous les rapports, mémoires et relations produits sur le Nouveau Monde³². C'est une encyclopédie des ressources disponibles en Amérique. Les passages sur la structure politique et administrative de la monarchie sont courts et réduits à trois chapitres au début du mémoire. C'est ici une connaissance de la géographie et des potentialités d'exploitation qui sont recensés plutôt qu'une synthèse des institutions. Quelques années plus tard, il y eut le manuscrit de Monséur déjà évoqué. Il s'agit d'une relation du Mexique lors du voyage de l'officier de marine en 1707. Jean-Paul Duviols l'a tiré de l'anonymat en le publiant. Certains y ont vu la preuve que le document démontrait combien l'Amérique espagnole était largement connue dans la France

³² GONZÁLEZ SÁNCHEZ C., *op. cit.*, p. 121.

de Louis XIV. En réalité, il s'agit d'un rapport diffusé à trois exemplaires pour Louis XIV, Pontchartrain et Torcy. Il est certain qu'il n'a pas beaucoup circulé. Le contrôle sur le savoir venu d'Amérique demeurait encore une priorité³³. Le voyage de Frézier en 1711 donna aussi lieu à un rapport que l'on peut classer parmi ces documents servant à renseigner le gouvernement du roi de France. Enfin, il y eut d'autres rapports plus ponctuels et plus limités.

Ces exemples ne synthétisent pas la production d'information ainsi élaborée et conservée dans l'entourage des ministres. Ils sont les plus connus ou les plus volumineux connus à ce jour. La difficulté à saisir la portée tient à ce qu'il s'agit de versions détaillées sur un point très précis et que sans une prise en compte d'un ensemble de documents, il est impossible de dégager une vue générale. Pourtant, cette pratique du gouvernement et cet usage de l'information n'ont pas pu demeurer sans influence sur les conceptions générales du pouvoir et de son exercice.

3) L'information, une expérience partagée.

La guerre de Succession et les effets qu'elle induisit sur le plan de l'information échangée entre les cours de Versailles et de Madrid eurent des effets à long terme. En effet, les conseillers de Philippe V et de Louis XIV ont appris à travailler ensemble, à entretenir une correspondance et en définitive à partager cette expérience d'une relation singulière entre les deux monarchies. Cette dernière n'a pas disparu avec la fin du conflit et de l'union des couronnes telle qu'elle avait été définie durant la fin du règne de Louis XIV. Ces pratiques et ces usages de l'information ont perduré dans la mesure où de nombreux conseillers ont continué à exercer le pouvoir y compris lorsque le contexte avait changé.

En Espagne, ils sont plusieurs à avoir travaillé et préparé les mémoires avec ou pour les conseillers français. On a retenu d'eux qu'ils avaient été les courroies de transmission du nouveau pouvoir. Artisans de son installation, ils ont été aux premières loges de l'évolution politique et administrative de l'Espagne de Philippe V. Ils formèrent une nouvelle équipe, marquée par cette expérience. Or, la plupart ont été appelés à d'autres fonctions par la suite. Ce fut le cas de Grimaldo, initié à la négociation avec Amelot et qui devint secrétaire d'Etat. Le marquis de Campoflorido après avoir été chargé de l'organisation militaire devint plus tard dans les années 1720, chargé de ce ministère. Bernardo de Tinajero prépara les nombreux mémoires concernant le Conseil des Indes avant d'intégrer ensuite ce Conseil comme l'un de

³³ BRENDÉCKE A., *op. cit.*, p.145 et *sqq.*

ses membres et d'inspirer les principales réformes dans la seconde moitié du règne de Philippe V. Il y en eut également bien d'autres, comme Rodrigo Caballero le futur intendant chargé de réduire les Valenciens à l'obéissance ou encore Macanaz, le défenseur des prérogatives royales face à l'Église et l'Inquisition.

En France, il y eut aussi plusieurs personnages marqués par cette expérience et qui exercèrent plus tard différentes responsabilités, notamment sous la Régence. Ce fut le cas d'Adrien-Maurice comte d'Ayen puis duc de Noailles qui commença par accompagner Philippe V en Espagne, il rédigea alors une relation sur les relations politiques entre les deux pays. Maréchal de camp en 1704, lieutenant général à 28 ans en 1706, il combat en Catalogne où l'éloignement des opérations militaires lui donnent une forme d'autonomie. Il se frotte alors au fonctionnement administratif et politique de la monarchie espagnole avant de rentrer en France et de présider le conseil des finances lors de la Régence. L'ambassadeur Amelot lui-même, avec qui il a beaucoup travaillé, devint la cheville ouvrière de l'apurement des comptes lors de la banqueroute de Law et qui une fois cette ingrate tâche achevée prit la direction du bureau du commerce. Enfin, il y eut aussi le duc d'Orléans. Il dirige l'une des armées de Louis XIV en Espagne. Ce fut une véritable expérience militaire, comme le souligne sa correspondance, puisqu'il dut se charger de l'intendance de son armée. Homme de pouvoir, il apprit à travailler avec les membres des Conseils et surtout les Grands d'Espagne. Comment imaginer que sa capacité à assumer la régence et la polysynodie ne soit pas en grande partie liée à cette expérience espagnole ?

La pratique du pouvoir est inséparable des théories et des conceptions qui le fondent et en retour l'évolution de ces dernières sont largement insaisissable si l'on ne tient pas compte de leur usage. Il n'existe pas de moment fondateur de l'information au service de la décision politique mais on peut repérer comment l'accumulation et l'utilisation des connaissances et des savoirs dans les circonstances singulières des rapports entre deux monarchies permettent de démonter la mécanique de la prise de décision. Le XVII^e siècle, « siècle de fer » pour les, « siècle de guerre et de misère pour les autres » est aussi un siècle de sciences, de savoirs et de connaissances qui se multiplient. Pour les conseillers du prince, elles servent à l'informer et à légitimer leurs actions et leurs décisions. L'information est alors une ressource pour gouverner. Lors de la guerre de Succession d'Espagne, elle constitue un impératif politique redoublé par l'alliance nouvelle entre Madrid et Versailles. Elle est inséparable des savoirs d'État et des pratiques de gouvernement qui se développent et qu'elle contribue à façonner.